



**DUERP DI-DR Pays de la Loire :**

**Très mauvaise copie.**

**Monsieur le directeur vous êtes hors sujet !**

Le Duerp, en ligne 212 concernant le service de Donges, à l'avenir proche restructuré, est un exemple criant de tout ce qu'il ne faut pas faire. Il dénote à minima une méconnaissance de l'accord de l'accompagnement social qui a été signé par toutes les OS à l'exception de Solidaires.

Nous allons donc, à toutes fins utiles, tenter d'en expliquer l'esprit.

Le fil conducteur de celui-ci était le maintien des douaniers en Douanes.

La notion prioritaire qui a guidé et orienté nos échanges avec la direction générale était la souplesse (surnombre possible à la résidence...).

L'accompagnement et le suivi individuel était également un élément clé du dispositif.

Non, la priorité comme semble l'indiquer le DUERP n'est pas de mettre dehors les agents des douanes mais de tout faire pour leur trouver une solution en interne. C'était bien l'enjeu de cet accord.

Ainsi, si les principales préconisations du DUERP en matière de risques psycho-sociaux sont de consulter le site « place de l'emploi public », d'apprendre à faire des CV, d'infantiliser les collègues en rédigeant des lettres de motivation, nous sommes alors au regret de vous rappeler et de vous recommander de lire attentivement le protocole d'accord. Celui-ci vous guidera utilement.

La section régionale des Pays De La Loire